

SÉMINAIRE

СЕМИНАР

SEMINAR

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ENTREPRISEGROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE  
L'ACIERAtelier sur la ferraille métallurgique  
contaminée radioactive

Prague (République tchèque), 26-28 mai 1999

Distr.  
GÉNÉRALETRADE/STEEL/SEM.2/23 (Summary)  
21 janvier 1999FRANÇAIS  
Original : ANGLAISRÔLE DES SERVICES DOUANIERS ET PROGRAMME D'APPLICATION DES MESURES DE  
LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE DE MATIÈRES NUCLÉAIRES ET AUTRES MATIÈRES  
RADIOACTIVES MIS EN OEUVRE PAR L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

(Auteur : E. Saka, Organisation mondiale des douanes)

Résumé

L'Organisation mondiale des douanes (créée en 1952 sous le nom de "Conseil de coopération douanière") est un organe intergouvernemental indépendant dans lequel 149 pays sont représentés. Sa mission peut être résumée comme suit : aider ses Membres à renforcer leurs mesures d'application au moyen de programmes techniques et de formation conçus pour lutter contre les infractions douanières, qui comprennent également la contrebande de matières nucléaires et autres matières radioactives.

L'une des meilleures stratégies pour lutter efficacement contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives est d'arrêter les mouvements illégaux de ces matières aux frontières nationales avant qu'ils ne pénètrent dans un pays ou qu'ils ne le quittent. À cet égard, les services douaniers sont des organismes gouvernementaux uniques de contrôle du franchissement des frontières, qui sont principalement situés aux postes-frontières des Etats. Outre cet avantage de situation, il faut signaler le savoir-faire et l'autorité que les douanes ont acquis dans la vérification des documents, des marchandises, des véhicules et des voyageurs. Il convient également de noter que les services douaniers ont une grande expérience de la lutte contre le crime et les criminels transnationaux. Du reste, pour pouvoir faire fonds sur leur expérience, ces services devraient être investis de l'autorité suffisante pour enquêter, être équipés de matériel de détection et appuyés grâce à des programmes de formation pertinents.

Suite à la demande présentée par les États membres, le secrétariat de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a récemment mis au point un programme d'application des mesures de lutte contre la contrebande de matières nucléaires et autres matières radioactives. Ce programme est fondé sur une sensibilisation des divers acteurs, la mise au point de matériel didactique, la conception de programmes de formation, la promotion des échanges d'information et l'amélioration de la coopération à tous les niveaux. La base de données de l'OMD, son projet de réseau régional de renseignements et ses initiatives de coopération bilatérale et multilatérale sont trois outils clé qui permettent aux administrations douanières de s'échanger rapidement et en temps voulu des renseignements précis.

Dans le cadre de la coopération internationale, l'OMD a signé un mémorandum d'accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le 13 mai 1998, et avec le secrétariat de la Convention de Bâle, le 17 novembre 1997, en vue de prendre de nouvelles initiatives communes. Ces deux organisations internationales organisent maintenant un certain nombre de réunions techniques communes et de programmes de formation, et produisent des publications sur la sécurité à l'intention des organismes chargés de faire appliquer la loi.

-----